

Session Plénière du 25 Février 2016

Rapport n°16.02.03 Appel à Projet Innovation (Le Financement – Relations BPI France)

Intervention de Matthieu COLOMBIER (Groupe Front National)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

A la lecture de ce rapport de lancement d'un nouvel appel à projets Régional « Innovation », nous restons malheureusement sceptiques sur son utilité réelle.

Certes, nous saluons l'effort d'accompagner les PME/PMI qui représentent plus de 95 % du tissu économique national. Ces entreprises disposent bien souvent d'un réel savoir-faire et ne demandent généralement qu'à le faire savoir.

Nous le disons régulièrement : la lutte contre le chômage et une solide relance économique passent obligatoirement par le soutien des collectivités à ces PME/PMI.

Or, vous le savez, en dehors du matraquage fiscal dont le gouvernement socialiste se fait le champion, l'une des difficultés majeures de ces entreprises réside dans la recherche de liquidités et de trésorerie permettant la continuité de leur activité. Ce problème se pose en amont du financement des projets en tant que tel et concerne les capacités financières mêmes des entreprises.

Il est toujours bon de rappeler que selon la COFACE, 28% des PME/PMI font faillite lors de leurs trois premières années d'existence. Il est tout autant utile de rappeler que bien souvent, si ces entreprises font faillite, ce n'est pas tant qu'elles n'ont pas de légitimité économique, que leurs projets d'innovation ne seraient pas pertinents mais plutôt qu'elles souffrent d'un manque cruel de liquidité pénalisant leur développement et remettant leur existence même en cause. Il s'agit là d'un problème que l'on pourrait presque qualifier de typiquement français...

Nous avons dans nos départements respectifs de nombreux exemples de petites entreprises ayant de bons projets mais se retrouvant isolées dans leur recherche de la trésorerie nécessaire à leur concrétisation. Devant la frilosité des banques, devant l'inefficacité des différents dispositifs proposés par les collectivités territoriales, ces entreprises doivent en fin de compte malheureusement mettre la clé sous la porte alors même que les projets d'innovation en eux-mêmes étaient intéressants.

Face à ce constat nous apprenons dans votre rapport que le projet prévoit un soutien de la BPI. C'est certes louable et mieux que rien mais malheureusement cela peut paraître insuffisant puisque les dispositifs de la BPI ne visent précisément que les PME/PMI de plus de trois ans et disposant d'une situation financière stable et saine. Autrement dit, la BPI n'intervient qu'après la période de tension qui suit la création de l'entreprise et exclue de fait celles qui en auraient pourtant le plus besoin puisqu'évoluant dans des secteurs qui, par définition, n'ont pas fait la preuve de leur capacité à dégager de la rentabilité.

Il nous apparaît donc du devoir des collectivités territoriales, et notamment des Conseils Régionaux, d'être aux côtés de ces petites entreprises évoluant dans des domaines complexes, et ce quel que soit le domaine.

Nous ne pensons pas, comme vous l'écrivez dans votre rapport, que si nombre de PME/PMI hésitent à lancer des projets d'innovation c'est uniquement parce qu'elles ne sollicitent pas la Région. Nous pensons au contraire que la Région n'est pas assez présente aux côtés des jeunes entreprises qui ont pourtant la volonté de se lancer et que le cœur du problème réside dans la possibilité de mobiliser la trésorerie nécessaire.

Alors certes, le Conseil Régional n'est pas une banque et n'a pas à se substituer à elles mais le rôle que pourrait jouer la Région serait par exemple de proposer à ces entreprises innovantes des moyens simples et efficaces d'assurer leur trésorerie et besoin en fonds de roulement en faisant jouer le rôle d'intermédiation entre les différentes banques et les entreprises ayant des projets d'innovation sérieux et pertinents. Ainsi, le seul critère de sélection devenant de fait la pertinence du projet en lui-même et non plus la capacité ou non à mobiliser de la trésorerie.

C'est un fait avéré que les banques, encore plus en temps de crise économique, restent extrêmement frileuses quand il s'agit de prêter de l'argent à des entreprises évoluant dans des environnements complexes et incertains. Ce dispositif ne viendrait évidemment pas en confrontation avec le soutien et le fonctionnement des dispositifs de la BPI, mais les compléterait.

Je vous remercie de votre attention.